

Le pôle d'énergies renouvelables [LIGER](http://www.liger.fr) (installé à Locminé), créé grâce au soutien des collectivités locales, va peut-être devoir payer cher son passage au statut privé en 2021. En effet, la Caisse des dépôts vient de confirmer avoir demandé un remboursement anticipé de son prêt de 3 millions d'euros. Des négociations ont lieu actuellement. www.liger.fr